

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 12 Octobre 2020

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 101

Nombre de suffrages : 101

L'an deux mil vingt le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri FORGEARD de la Commune de La Ferté Gaucher, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BOCQUET Luc, titulaire – BONTOUR Thierry, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DENEUFBOURG Sandrine, titulaire – DUCOUP Thierry, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – MONBEIG Pierre-Dominique, titulaire – OUVRE Michel, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – PRON Philippe, titulaire – RENCK Jean-Claude, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – BROSSARD Daniel, suppléant – DEMONCY Claude, suppléant – DHOOSCHE Sylvette, suppléante –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALLUC Laurent, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – LALLEMENT Thierry, titulaire – LEMAIRE Ingrid, titulaire – MENEGAULT Corinne, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BACHELET Stéphane, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, suppléant – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – COGNYL Gérard, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – HOTIN LETANG Julie, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MARCHAND François, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – MILLET Jérôme, titulaire – NAVARRETE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAULT Nadège, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – DELPUECH Laurent, suppléant – MOIGNOUX Gabriel, suppléant – PETROFFE Frédérique, suppléante – PITA Tony, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BERTRAND Luc, titulaire – CORBISIER Bruno, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – MARTIN José, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VANDENHOVE Christian, titulaire – AMABLE Christelle, suppléante – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant – FABRY Marc, suppléant – GARNIER Olivier, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

PEYRECAVE-MARIN Martine – VAN DER SCHUEREN James

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

HEMET Patrick – SALA Patrick – VEYSSET Katy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BONTOUR Alain – de MEULENAERE Alexandre – PERRINO Fabien – ROCIPON Jean-Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

DE ROUX Julie – KLEINRICHERT Patrice – LEPATRE Michel – LUCE Laure – MENARD Sophie – VERRIER Didier –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard - LAPLAIGE Didier – LEGROS Lionel - THIEBLEMONT Gilles -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves - CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – GELSUMINI Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – BONICI Claude – GALAND Yvette –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis -
JOUNIAUX Olivier – JUZWENKO Jérôme – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – PERNET Roger – POULAIN Michel – QUÉRÉ
Catherine – SALMON Christian – VILLIERS Nadine –

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas -

Pouvoirs :

Etaient invités : Benoît CARRÉ, Cécile BOURILLON, Agnès DELALOT,

Secrétaire de Séance : Mme Evelyne SIVANNE

OBJET : N° 2020-043 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 SEPTEMBRE A PROVINS

Le procès-verbal de la réunion, du mercredi 02 septembre 2020 à Provins a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du mercredi 02 septembre 2020 qui n'appelle aucune observation.

OBJET : N° 2020-044 – AFFECTATION DE RESULTATS 31/12/2019 S2e77

Vu les résultats du compte administratif du S2e77 au 31/12/2019,

Vu la dissolution des syndicats de Balloy Gravon, du Bas Montois, du Siaep de Bray au 31/12/2019 et de la répartition des résultats du Siaep de Chatenay au 31/12/2019,

Le S2e77 doit affecter les résultats de clôture au 31/12/2019 au Budget Supplémentaire

	TOTAL Syndicats Bassée Montois	ZONE Transpreau	ZONE NE	S2E77	TOTAL GENERAL
RESULTATS AU 31/12/2019					
002 Résultats Cumulés (SF)	396 727,87	2 043 425,17	9 955 326,02	11 998 751,19	12 395 479,06
001 Résultats Cumulés (SI)	449 981,63	- 1 672 190,91	- 2 455 098,05	- 4 127 288,96	- 3 677 307,33
Total	846 709,50	371 234,26	7 500 227,97	7 871 462,23	8 718 171,73
RAR Recettes	-	1 671 777,21	1 156 040,46	2 827 817,67	2 827 817,67
RAR Dépenses	-	1 187 153,71	1 515 770,75	2 702 924,46	2 702 924,46
RAR Global	-	484 623,50	359 730,29	124 893,21	124 893,21
Résultat Investissement	449 981,63	- 1 187 567,41	- 2 814 828,34	- 4 002 395,75	- 3 552 414,12
AFFECTATION DE RESULTATS					
1068 Obligatoire	-	1 187 567,41	2 814 828,34	4 002 395,75	4 002 395,75
1068 Complémentaire	-		4 550 596,96	4 550 596,96	4 550 596,96
TOTAL 1068	-	1 187 567,41	7 365 425,30	8 552 992,71	8 552 992,71
1064 - Réserve réglementée	-		1 083,33	1 083,33	1 083,33
Report 002 (SF)	396 727,87	855 857,76	2 588 817,39	3 444 675,15	3 841 403,02
Report 001 (SI)	449 981,63	- 1 672 190,91	- 2 455 098,05	- 4 127 288,96	- 3 677 307,33
Total	846 709,50	371 234,26	7 500 227,97	7 871 462,23	8 718 171,73

Réunion du Comité syndical du 19 Octobre 2020 à La Ferté Gaucher

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 395 479,06
Un déficit cumulé d'investissement de :	- 3 677 307,33
Soit un cumul de	8 718 171,73

Des restes à réaliser en recettes de 2 827 817,67 et de 2 702 924,46 en dépenses soit un excédent de 124 893,21

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	8 552 992,71
AFFECTATION EN RESERVE REGLEMENTEE (1064)	1 083,33
RESULTAT REPORTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	3 841 403,02
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	- 3 677 307,33
Total	8 718 171,73

OBJET : N° 2020-045 – AFFECTATION DE RESULTATS 31/12/2019 REGIE SNE 77

Vu les résultats du compte administratif de la Régie SNE77 au 31/12/2019,

La Régie SNE77 doit affecter les résultats de clôture au 31/12/2019 au Budget Supplémentaire

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Un excédent de fonctionnement cumulé de :	481 099,39
Un déficit cumulé d'investissement de :	- 156 076,01
Soit un cumul de	325 023,38

Des restes à réaliser de 43 967,82 en dépenses soit un besoin en financement en investissement de 200 043,83

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	200 043,83
RESULTAT REPORTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	281 055,56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	- 156 076,01
Total	325 023,38

OBJET : N° 2020-046 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE S2e77

Vu le vote du budget primitif 2020 le 27 janvier 2020, sans reprise des résultats de clôture de l'exercice 2019,

Vu les résultats définitifs au 31 décembre 2019, les consommations de crédits réalisées et l'ajustement des différentes opérations d'investissement,

Vu la présentation du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 30 532 059,23 € soit :

- 4 714 917,59 € en section d'exploitation et
- 25 817 141,64 € en section d'investissement ;

Et porte le budget total du S2e77 à :

- 15 754 119,59 € en section d'exploitation
- 46 862 071,64 € en section d'investissement.

Après délibération, le comité syndical ADOPTE à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2020

OBJET : N° 2020-047 BUDGET SUPPLEMENTAIRE REGIE SNE77

Vu le vote du budget primitif 2020 le 27 janvier 2020, sans reprise des résultats de clôture de l'exercice 2019,

Vu les résultats définitifs au 31 décembre 2019, les consommations de crédits réalisées et l'ajustement des différentes opérations d'investissement,

Vu la présentation du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 805 654,95€ soit :

- 314 555,56 € en section d'exploitation et
- 491 099,39 € en section d'investissement ;

Et porte le budget total de la Régie SNE77 à :

- 5 220 330,56 € en section d'exploitation
- 1 057 454,39 € en section d'investissement.

Après délibération, le comité syndical ADOPTE à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2020

OBJET : N° 2020-048- REGLEMENT INTERIEUR S2e77

Vu l'obligation d'établir un règlement intérieur pour les syndicats mixtes fermés dans les six mois de l'installation du Comité Syndical

Vu l'envoi du projet aux différents délégués et la présentation faite.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du syndicat S2e77

OBJET : N° 2020-049 – REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL D'EXPLOITATION

Vu la délibération N°2020-036 du 2 septembre 2020 instituant le conseil d'exploitation de la Régie,

Vu la nécessité d'établir un règlement intérieur du conseil d'exploitation permettant de définir ses modalités de fonctionnement,

Vu l'envoi du projet aux différents délégués et la présentation faite.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du conseil d'exploitation de la Régie SNE77

OBJET : N° 2020-050 – REGLEMENT INTERIEUR CCSPL

Vu la délibération N°2020-039 du 2 septembre 2020 instituant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu la nécessité d'établir un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement,

Vu l'envoi du projet aux différents délégués et la présentation faite.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le règlement intérieur du conseil d'exploitation de la Régie SNE77

OBJET : N°2020 -051 - AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES

Vu l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites, dans le cadre de la simplification des procédures de recouvrement,
Vu la nécessité pour le syndicat de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances,

La présidente propose de donner une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public chargé du recouvrement et donc autoriser le trésorier de la collectivité à exercer tous types de poursuites à l'encontre des débiteurs de produits locaux, en vertu des titres de recettes exécutoires,

Après avoir délibéré, le comité syndical DECIDE à l'unanimité de donner au Comptable une autorisation générale et permanente de poursuites.

OBJET : N° 2020-052 – ATTRIBUTION SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Une association du personnel a été constituée pour faire bénéficier l'ensemble du personnel du S2e77 et de la Régie de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale

Vu la volonté du comité syndical de continuer à faire bénéficier le personnel de prestations et d'aides dans le cadre d'action sociale

Vu la nécessité de définir les modalités de calcul et de versement de cette subvention

Vu la proposition de Madame la présidente de fixer ce montant à 1% du montant total des salaires de base du S2e77 et de la Régie SNE 77 de l'année pour être comparable aux cotisations du CNAS.

La présidente précise que ces montants ont été prévus aux budgets du S2e77 et de la Régie SNE77

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le versement d'une subvention à l'amicale du personnel chaque année
- FIXE le montant à 1% du salaire de Base total des deux budgets
- PRECISE que cette somme sera versée en une seule fois au plus tard le 31/12/N

OBJET : N° 2020-053 – MODALITES D'ADMISSION EN NON-VALEUR - DEGREVEMENTS ET REMBOURSEMENTS DIVERS

Vu le nombre croissant de dossiers de surendettement, de demandes de non-valeur ou d'effacement de la part de la trésorerie

Afin d'étudier régulièrement les dossiers de demande :

- d'effacement de certaines dettes du fait de dossiers de surendettement, de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
- d'annulation de certaines factures d'eau à titre gracieux (Fuite hors loi Warsmann)
- de remboursement suite à des dégradations de biens sur chantier ou autres remboursements (montants inférieurs à la franchise d'assurance)

Vu la proposition de la présidente d'étudier les dossiers au sein du bureau et ou du conseil d'exploitation et de valider ces demandes par décision.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE que l'étude des différentes annulations, remises et remboursement soit faite au sein du bureau et du conseil d'exploitation

AUTORISE la présidente à valider ces demandes par décision

OBJET : N° 2020-054 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – AFFAIRE WAVIN

Suite à des travaux de renouvellement de canalisation entre Chevru et le réservoir de Beton Bazoches en 2003 et de nombreuses fuites constatées en 2006, l'ex syndicat de l'Aubetin (puis le SNE77) est en procédure devant le tribunal administratif.

Après de nombreuses expertises, un Protocole d'accord est proposé et condamne les entreprises à verser la somme de 450 000€ au S2e77.

Vu la décision d'accepter ce protocole, le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le protocole
- AUTORISE la signature du protocole par le directeur général
- ACCEPTE de percevoir cette recette exceptionnelle.

OBJET : N° 2020-055 – ACQUISITION PARCELLE ZB 81 A MOUROUX

Vu la nécessité d'acquérir une parcelle pour implanter le nouveau réservoir à Mouroux au lieu-dit « Voisins » sur la parcelle cadastrée ZB 81 (pour environ 500m2)

Vu la proposition faite à M. Gobard pour l'achat de son terrain pour la somme de 1000€,

Vu l'acceptation de M. Gobard et la volonté de procéder à la vente par acte administratif,

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité ;

- APPROUVE l'acquisition du terrain ZB 81 pour la somme de 1000€
- AUTORISE Mme La Présidente à signer tous documents relatifs à cette acquisition

OBJET : N° 2020-056 – DESIGNATION REPRESENTANT ID77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu la délibération n° 2019-040 du 28 janvier 2019 relative à l'adhésion du syndicat S2e77 au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

Considérant le renouvellement des membres du Comité syndical, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter le syndicat au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Vu la candidature de M Xavier LAMOTTE

Le comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité , DESIGNE Xavier LAMOTTE comme représentant du syndicat S2e77 au sein de l'assemblée générale d'ID77.

OBJET : N° 2020-057 – DECISIONS DE LA PRESIDENTE A PARTIR DU 30 JUIN 2020

Mme la Présidente fait part à l'assemblée des décisions prises par délégation depuis la dernière réunion du Comité :

Décision 2020-07 du 30/06/2020:

Désignation de l'entreprise SETA ENVIRONNEMENT, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Beauthel-Saints – Epieds - pour un montant total de 249.881,84 € HT.

Décision 2020-08 du 09/07/2020:

Désignation de l'entreprise BIR, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Mauperthuis – RD15, pour un montant total de 470.918,88 € HT.

Décision 2020-09 du 04/08/2020:

Désignation de l'entreprise CISE TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Amillis - Montbauchet, pour un montant total de 570.920,66 € HT.

Décision 2020-10 du 04/08/2020:

Désignation de l'entreprise LA LIMOUSINE, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Saint Augustin – Rue du Montcet, pour un montant total de 306.326,00 € HT.

Décision 2020-11 du 07/09/2020: Annulée et remplacée par la décision 2020-13

Décision 2020-12 du 07/09/2020: Annulée et remplacée par la décision 2020-14

Décision 2020-13 du 10/09/2020:

Annule et remplace la décision 2020-11 du 07 septembre 2020

Approuve le projet d'investissement d'extension des locaux, sollicite une demande de dotation au soutien à l'investissement local (DSIL) et accepte les modalités de financement suivantes :

Part Collectivité : 68 232,42 €
Part Subvention DSIL : 68 232,42 €

Décision 2020-14 du 10/09/2020:

Annule et remplace la décision 2020-12 du 07 septembre 2020

Approuve le projet d'investissement de renouvellement de réseaux sur la commune de Melz sur Seine, sollicite une demande de dotation au soutien à l'investissement local (DSIL) et accepte les modalités de financements suivantes :

Part Collectivité 416 475,95 €
Part Subvention DSIL 416 475,95 €

OBJET : POINTS DIVERS :

Présentation des travaux en cours sur la zone Nord Est et TransprEAUvinois par les deux Vice-présidents en charge des travaux (présentation disponible sur demande au S2e77)

Présentation du projet de site internet par la vice-présidente en charge de la Communication- suivi des DSP

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de La Ferté Gaucher et son Maire M. Joson pour son accueil et lève la séance à 20h00